Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers / Couverture de couleur	Coloured pages / Pages de couleur
Covers damaged / Couverture endommagée	Pages damaged / Pages endommagées
Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée	Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
Cover title missing / Le titre de couverture manque	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
Coloured maps /	Pages detached / Pages détachées
Cartes géographiques en couleur	Showthrough / Transparence
Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)	Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material /	Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
Relié avec d'autres documents Only edition available / Seule édition disponible	Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une
Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.	restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
Additional comments / Commentaires supplémentaires:	

Vol. II.

 $(y')_{i}$

QUÉBEC, VENDREDI 17 FEVRIER 1800 de come a llanda de la No.44.

L'AGRICULTURE,

อาการ[พริษม์ไทยนี้

Au point de vue national. Lecture donnée sous le patronage de L'INSTITUT CANADIEN de Montréal le 19 ាស់ អាស៊ី អាស៊ី ស្រ janvier 1860

par L. M. Darveau. I. (Suite*).

Introduction.—Origine de l'agriculture-_Sa noblesse —Obstacles qu'elle a rene contrés.—Ses progrès.—Ses avantages. Sa beauté.—Sa nécessité.

outhau 🚣 o staal on se

Mesdames et messieurs,

Aussi les péuples modernes qui marchent sur les traces des grandes nations de l'antiquité ont-ils mis a profit ces preuves de l'histoire. Ils ont compris qu'en suivant l'exemple des peuples qui sont devenus puissants par l'agriculture ils le deviendront à leur tour. En France l'école de Grignon, et celle de Cirencester en Angleterre, contribuent autant, sinon plus, que l'école de Saint-Cyr chez la première, et que celle de Woolwhich chez la seconde, à maintenir et a étendre la puissance des deux pays. Et pourquoi la France est-elle encore, aujourd'hui, la première contrée du monde? Sont-ce ses soldats et ses poètes ou ses laboureurs qui lui donnent cette sève qui fait sa sorce et sa beauté ?

La gloire embellit la France, mais l'agriculture et l'agriculture seule la fé-

Si donc en France et en Angleterre l'agriculture est la véritable richesse et la véritable puissance; si la première n'a tant de héros que parcequ'elle a de bons et nombreux labourcurs, et que la seconde terme ses manufactures dès que les champs de lin ou de chanvre lui font défaut; si ni l'armée française ni la marine britannique no peuvent exister des que la France n'a plus de grenier pour ses heros, et que l'Angleterre trop à l'étrait chez elle ne peut plus se pourvoir ailleurs; si pour la France, pour l'Angleterre comme pour tous les autres peuples, sans agriculture, point d'usines, point de manufactures, point de commerce; si pour tous, enfin, sans agriculture, point d'armée, point de marine, point de nation,

il est donc bien vrai de dire et de proclamer hautement que l'agriculture estele principe, le développement, le perfectionement, la vie, enfin, de tous les arts et de tous les métiers. Mattende valle

Maintenant que nous avons fini de traiter sur ce que l'on pourrait appeler le matérialisme de l'art agricultural, admirons en la poesie. Aprês la charrue vient la gerbe; après le sillon la récolte.

Dieu qui ne fait rien d'inutile a semé de fleurs et d'épines, comme celui ou passent les autres hemmes, le chemin suivi par le laboureur. Mais il me semble que si, parsois, les épines blessent ce dernier autant que ses semblables, les fleurs cueillies par lui ont un parfum plus

L'agriculture est un art que la nature enseigne, et l'agriculteur qui se livre en artiste à son noble état semble travailler: plus directement sous l'œilidu créateur.

Voyez plutôt:
Il se lève avec l'aube. Il sourit au soleil et pense à l'éternel. Le travail suit cette prière. A son chant "travailleur" se mêle la mélodie de l'oiseau. L'épi qui tombe, l'insecte qui bourdonne, le ruisseau qui murmure, le feuillage qui bruït et s'agite, le sol qu'il foule et jonche de richesses, le ciel qu'il contemple, tout ce qu'il voit, entend ou respire, tout le porte a nimer l'être invisible et puissant qui a fait toutes ces merveilles!

La frugalité préside à ses repas. S'il veut, il est son guide, son médecin, et son maître. Il est heureux parce qu'il est libre de soucis et indépendant.

A l'intérieur, tout lui semble sacre. Le toit qui l'abrite a vu le berceau et la tombe de ses pères; l'a vu naitre et sera témoin de sa mort. Auprès du foyer que tous les jours il allume, à table la place occupéemar ses aieux, est, aujourd'hui, la

Si de sa chaumière il passe à son champ, toujours mêmes souvenirs des ancêtres. Tout semble lui dire : Ceci est le travail de tes pères!

Chaque jour ramène le même tableau jusqu'à ce qu'enfin l'humble croix recouvre dans le cimetière de son village, sa dépouille mortelle auprès de celle de ses The treatment peres.

Si du maître nous passons au domaine, nous retrouvons encore la poésie. Tout parle dans les gerbes, dans les fruits. dans les fleurs comme dans les oiseaux.

Le parfum porte ses émanations divines dans le cœur de l'odorat comme le chant lance ses notes d'amour a l'odorat de l'ame, Si je me garde de parler longuement des fleurs, c'est que je crains de faire injure aux roses que je vois briller ici. Mais permettez moi de dire que pour animer la poésie que l'on aspire à pleins poumons dans le domaine de l'homme des champs. il faut la voix, le regard. le sourire de la semme dont la présence complète et rehausse la forme et l'éclat du tableau.

L'agriculture est non seulement noble, utile, avantageuse et attrayante, mais elle est encore nécessaire, indispensable, Pour qu'un peuple puisse vivre par lui même il faut qu'il soit agricole. Ni les armada, ni les armées redoutables et nombreuses, ni les colonies étendues, ni les mines d'or ou d'argent ne peuvent, sculs soutenir un peuple. S'il n'est point agriculteur, c'est à diro s'il lui faut aller chercher des vivres chez ses voisins, il sucombrera tôt ou tard malgré ses flottes. ses armées, ses colonies, son or et son argent. Pourquoi? Parce que les nations comme les familles ne sont riches que par la possession, et le développement du sol: Tout le reste est spéculatif et hasardé. L'agriculture seule offre, même, dans les temps les plus difficiles, des chances de succès et de prospérité. Tout s'use, vicillit ou dégénére : le solscul se sertilise et se renouvelle.

De là donc découle pour un peuple la nécessité de posséder un trésor qui, bien administré, ne peut qu'augmenter et ne jamais se perdre.

MIL SERVICE CONTINUES.

Ce que sut l'agriculture en Canada.-Ce qu'elle est et ce quelle devrait être.

J'ai esquissé à grands traits et, sans doute, bien imparfaitement, l'historique de l'agriculture ; voyons, maintenant, ce. que lut cet art en Canada, ce qu'il est: et ce qu'il devrait être.

Raconter l'histoire de l'agriculture en Canada avant la conquête serait faire celle du pays en commengant depuis 1608, époque ou l'on ensemenga pour la première fois le sol canadien, jusqu'en 1760, date ou s'accomplit la conquête. En ces temps de misère mais de misère glorieuse ou le colon pour cultiver son champ était obligé de s'armer de son fusil en conduisant sa charrue, il eut eté natu-

^(*) Voir le numéro de "L'Observateur" do vendredi le 27 janvier 1860.

rel que les agriculteurs canadiens eussent regretté le sol de la Normandie ou de la Bretagne. Mais non; pendant que la Pompadour regnait à Versailles—jespère que son compatriote monsieur Cartier n'est pas ici !-- on se battait en Canada pour "quelques arpents de neige." On eut dit que la gloire séchait les larmes de ces pauvres colons délaissés. Pour eux la vieille France Ctait perdue et ils voulaient en crécr une autre. C'est pour cela que, pendant plus de 150 ans, le colon canadien cultiva et désendit ces rudes contrées. Et n'allez point croire qu'il désesperât de l'avenir. Au contraire, Pour lui le patriotisme était la plus belle vertu d'un citoyen et d'un soldat. La vieille et franche gaité gauloise avait passé l'atlantique, avait pris racine sur les bords du Saint-Laurent, s'était assise au foyer du laboureur, veillait sous la tente du milicien et soutenait le courage tant éprouvé des deux.

En ce pays, lagriculture était alors au berceau. On ne voyait point, comme de nos jours, ces luxurantes campagnes qui vers Montréal, surtout, bordent les deux rives du Saint-Laurent. Tout était a faire. C'était le temps des aventures hardies, des entreprises périlleuses mais patriotiques, des victoires et des découvertes. C'était le temps des Champlain, des Maisonneuve sondateur de Ville Marie maintenant Montréal, des Talor des Iberville, des Montcalm et de tant d'autres dont les noms m'échappent mais qui sont gravés en caractères indestructibles aux pages de l'histoire.

(A continuer.)

On nous imforme qu'une société littéraire doit être, bientôt, établie sous le nom de "Club littéraire Canadien" et que ses séances se tiendront dans une des salles de l'édifice de la Banque Nationale.

On fait signer, actuellement, une requête pour obtenir du gouverneur que la sentence de mort portée contre le malheureux Gosselin soit commuée en une réclusion perpétuelle dans le Pénitentier. Provincial.

Afin d'inaugurer dignement l'ouverture du parlement, nous publirons, sur le prochain numéro, une caricature de circontance!!!

OPINION DE DEUX CÉLÉBRITÉS.

BARTHE-Mon cher Cauchon, je viens, à l'approche de la cession et du ... eareine, me reconcilier avec vous. Sur le

point de faire de nouveau la paix avec dieu, je désire la faire, aussi, avec les hommes. Si, depuis la dernière session, pour nous injurier, nous nous sommes barbouillés d'enere au lieu de nous asperger d'eau bénite, il faut, aujours d'hui, nous embrasser sur les deux.....

CAUCHON—J'accepte, confrère. BARTHE—Je pose une condition.

CAUCHON—Laquelle?

Barrue__Nous demanderons au rédacteur de "L'Observateur" de "caricaturiser" notre alliance et de consacer un article à ce sujet.

CAUCHON—Impossible!
BARTHE—Et pourquoi?

Cauchon—Parceque moi qui suis un cerivain très modere je trouve trop "brutal" le rédacteur de "L'Observateur."

Barrue—Vous le trouvez plus "brutal" que l'écrivain qui a brutalisé feu l honorable John Neilson et l'illustre Papineau?

CAUCHON—Saint Barthe, ne me force pas a faire de toi un martyr!

BARTUE—Allons puisque vous refusez l'écrivain, acceptez vous l'artiste?

CAUCHON—Pas d'avantage BARTHE—Pourquoi donc?

CAUCHON-Parce qu'il se "gate la main."

BARTHE—Quand il vous représente en lutte avec Cyrille Boucher?

CAUCHEN Non quand il nous fait échanger mutuellement des coups de pieds.

Barrne__Ne pensons plus au passé.

Un ministériel racontait, hier, le résultât du bal donné par Johnny McDonald. J'ai gouté à ce bal, disait-il, en terminant, un plaisir sans pareil: je suis resté sans connaissance, toute la nuit!

L'honorable Louison Renaud qui a dépensé sa fortune en corrompant les électeurs va de nouveau entrer dans le commerce ... et pour cause !

"La farine du diable retourne en son."

CHANSON.

LE "REEL" DU PAYS.

Air:

. I.

CARTIER appareillantson violon :

Attention! j'ouvre la danse!
A vos places mes chers amis.
Frappez du pied, mais en cadence,
Pour danser le "reel" du pays!
Ce soir, nous sommes la province!
Soyons dignes de McDonald.
Ce soir, le plus gueux est un prince.
Pour fêter le retour de Galt!

II.

Gair chantant d'une voix de Juif du moyen âge:

Tant que je sus en Angleterre, L'ombre de Law suivit partout Mes pas au marché monetaire; Pour un louis j'avais un gros sou! Des sinanciers je sus le prince! Pour enrichir le Canada Hypotéquons cette province: Le déluge après nous viendra!

III.

Belleau tenant dans sa main un billet promissoire:

Cessons d'honorer Terpsichore:
Mercure reclame nos soins!
Beau coup nous reste à faire encore,
Pour sièger le vingt huit, au moins:
Le public qu'en dansant on gruge,
Malgré nos plaisirs innocents,
Rit de nos faux pas et nous juge:
Il nous faut songer aux absonts!

IV

JOHNNY McDonald habillé en montagnard écossais:

Entouré de fleurs et de belles
Je singe en petit Baltazar.
Sous le feu des noires prunelles,
J'arrose, dans un doux nectar,
Notre parjure politique.
Passons gaiment Je carnaval
Sous l'égide du dieu bachique:
Les électeurs paieront Je bal!

V.

ALLEYN, les pieds enveloppés dans des chausons;

Où sommes-nous? Par saint Patrice.
On me fait danser Ia polka!
Sur Ie parquet si mon pied glisse.
Le "Courrier" m'excommuniera!
Sur ses formidables épaules
Hercule soulevait atlas.
J'ai, moi qui remplis tous les rôles.
Dix mille voteurs sur les bras!

VI.

of the Line

CARTIER improvisant à la sourdine sur l'air du libéra de Mozart:

Comme cette danse vous change la Chacun de vous semble un pantin Alleyn, commo le mauvais ange, de Grimace en poussant Langevin la Diable l' mesieurs, soignez la pose la En soufflant comme un noir démondre Belleau, tu vas renverser Rose la Battez les ailes de pigeon le comme la comme la comme le comme la comme le comme la com

The state of the s

Salle Musicale, 14 fev. 1860.

NOUVELLES D'EUROPE.



Le traité commercial entre la France et l'Angleterre continne d'occuper l'atr tention des spéculateurs.

Le projet d'annexion de la Savoie et de Nice à la France est regardé par les journaux français semi-officiels comme un fait accompli.

Les derniers avis annoncent que les Maures avant attaqué les avant postes des Espagnols sur la rivière-Martin ont elé repoussés avec une perte cosidérable.

La "Gazette officielle" de Turin, à la date du 21 janvier, publie la liste du nouveau ministère piémontais, qui se trouve ainsi composé:

"Présidence du consiel, affaires étrangères et intérim de l'intérieur: M. le comte de Cavour;

"Guerre: le général Fanti.

"Grace et justice: M. Cassimis;

"Finances: M. Vegezzi;

"Instruction publique: M. Mamiani;

"Travaux publics: M. Jacini.

"Les membres du nouveau ministère ont prêté serment.

"L'Univers" journal ultraomntain de

Paris a êté supprimé.

Edmont Albout, auteur de "La quest ion romaine" s'est battu en duel avoc M. Vaudon et a été légérement blessé au bras droit.

CONSEIL-DE-VILLE.

10 fév. 1850.

Résolu,-" Que le coupon mutilé por tant le No. 35 pour £35 d'une débenture de l'aqueduc émise par cette Corporation le 31 décembre 1856, sous le n. 4 soit annulé e. qu'un nouveau coupon soit donné pour la même somme et payable à lamême époque que lé coupon annulé, pourvu que la Banque de la cité, qui posi sède la débenture en question, fournisse les garanties nécessaires que la Corporation ne sera tenue de payer le coupon qu'une sois."

Ensuite le conseil a procédé de vive voix à l'élection d'un clerc pour le marché Champlain, le nombre des membres présents étant de 21 outre Son Honneur le Maire et les suffrages ayant été donnés, se sont trouvés comme suit.

Pour M. L. N. Rhéaume 8

M. Raphael Martin

M. François Marceau 3 M. Patrick Walsh

Aucun des candidats n'ayant regu la majorité des voix, le Conseil a procédé a une nouvelle votation, et les suffrages se sont trouvés comme suit :

Pour M. L. N. Rhéaume 13 M. François Marceau 4 M. Patrick Walsh 4

M. L N. Rhéaume ayant regu la majurité des voix des membres présents a été déclaré élu clerc du marché Champlain.

Résolu, - " Que le comité des Chemins fasse rapport de ce qu'il a fait ou de ce qu'il se propose de faire au sujet de l'é. largissement des rues Arago et Caron dans le quartier Jacques Cartier."

TRIBUNAUX.

COUR DU BANC DE LA REINE.

Louis Bérubé est accussé d'avoir forgé et émis à Québec, le 17 novembre dernier, un billet promissoire pour la somme de £17 17s. 6d. M. H. Taschereau de-

fend le prisonnier.

Dans le mois de novembre dernier, le prisonnier acheta une grande quantité de patates d'un nommé Célestin Lizotte, le capitaine d'une goëlette, et lui donna le billet en question en paiement d'une balance de \$30 restant due sur le prix d'achat. Le billet portait la signature de Ferdinand Lelièvre et était payable au prisonnier ou à son ordre le 15 du pré. sent mois. Le prisonnier dit à Lizotte qu'il avait regu ce billet de Lelièvre. boulanger à Saint-Roch, qui lui devait la somme mentionnée pour un four qu'il lui avait fait. Quelques jours après, Lizotte rencontra Ferdinand Lelièvre, le faiseur supposé du billet, qui lui déclara immédiatement que c'était un faux, que le prisonnier lui avait construit un four mais qu'il avait regu le prix de son ouvrage. La défense, dans son adresse au jury, prétendit que le bilet en question étant payable au prisonnier ou à son ordre et n'étant pas endossé par lui, ne ponvait être considéré comme un faux. Le jury, après une courte délibération. rendit un verdict de culpabilité.

Emilie Couture, épouse de Jean Baptiste Guay, est accusée d'avoir, le 2 janvier 1857, obtenu. sous de faux prétextes de Laurent Chabot, à Notre Dame de la Victoire, £25 et cinq quintaux de fleur de la valeur de £3. M. Rhéaume dé-

fend la prisonnière.

Le 2 janvier 1857, la prisonnière pria Laurent Chabot, marchand de Notre-Dame-de la-Victoire, de lui prêter quelqu'argent, prétextant une grande gene, causée par la longue maladic de son mari. M. Chabot, lui répondit qu'étant une semme mariée, elle ne pouvait emprunter de l'argent sans l'autotisation de son mari. Là-dessus elle répondit qu'elle était autorisée à le faire, pour son mari approuverait tout ce qu'elle ferait. Alors M. Charait tout ce qu'elle ferait. Alors M. Cha-bot consentit à lui prêter l'argent deman-de, et sit faire par un notaire un acte d'obligation pour £30, payables en une ment humilié—malheurensement cette

année sans intérêt et la prisonnière regut la somme de £25, après avoir en core déclaré, devant le notaire, qu'ell, était autorisée par son mari et qu' signerait l'acte quand il en serait requis-La prisonnière obtint de plus la quantité de fleur mentionnée dans l'acte d'accusation dont le prix était compris dans les £30. Le montant de l'obligation n'ayant pas été soldé à l'époque lixée, M. Chabot intenta une poursuite devant la Cour de Circuit, contre le mari de la prisonnière qui nia avoir jamais autorisé sa femme à emprunter de l'argent ou à signer l'acte d'obligation. La prisonnière déclara elle emême que de fait elle n'avait jamais été autorisée par son mari-En consequence, l'action fut renvoyée, et M, Chabot ayant interjeté appel de cette décision à la Cour du Banc de la Reine, le jugement fut confirmé contre lui avec dépens.

M. Rheaume, en adressant le jury, de la part de la prisonnière, soutient que l'acte en question était nul, que le notaire était blamable de l'avoir fait, et que cette poursuite n'était qu'une vengeance exercee par M. Chabot, parce qu'elle avait été rejetée par les autres cours.

M. le juge Duval dit que les autres cours avaient décidé une question de loi, mais qu'ici le jury avait à se prononcer sur les faits. Il s'agissait d'établir si la prisonnière avait obtenu de Chabot la somme mentionnée dans le chef d'accusation, sous prétexte qu'elle était autorisée par son mari à faire cet emprunt, et si cette déclaration était fausse. Il avait pour cela le témoignage de Chabot et du notaire et le propre aveu de la prison. nière devant la Cour du Circuit.

Le jury sortit de la Cour et revint après une absence de deux heures rendre un

verdict de culpabilité.

Antoine Saint-Jean s'étant confessé coupable de trois faux est condammé 12 années de détention au Pénitencier Provincial.

Voici sa sentence prononcée par le juge Duval.:

"Il est pénible de voir à la barre d'une cour criminelle un jeune homme appartenant à une samille respectable, qui a regu une bonne éducation, est intelligent et dans la vigueur de la jeunesse. Je ne sais pas qui seut vous avoir induit à vous oublier de la manière que vous l'avez fait, mais je sais que l'exemple recu de parents vertueux—les soin d'un perc et d'une mère qui regardaient avec orgeull la brillante carière de leur ensant et une éducation soignée, procurée peut êrre, par des sacrifices qui sont mal reconnus aujourd'hui-auraient du vous conduire à une position plus honorable que celle

eure de la réflexion est arrivée trop tard,-mais s'il est trop tard pour vous espérons qu'il ne l'est point pour la jeunesse de cette contrée. Autrefois, et just qu'à ces derniers temps, la présence d'un jeune Canadien à la barre de cette cour était un cas exceptionel — des années s'écoulaient sans qu'on en vit un seul. Mais récemment le nombre des jeunes gens qui ont été accusés, devant cette cour, d'offenses graves est grandement calculé a jetter l'effroi dans la socitéé. Je ne sais à quelles causses l'attribuer. C'est néanmoins, le devoir de cette cour, d'obliger, en admistrant la justice avec impartialité, les jeunes gens à résléchir sur les conséquences du crime, et de diminuer, par là le nombre des offenses. Les jures ont aussi, a remplir un devoir aussi solonel et aussi important que celui de la cour. Si par une sympathie mal appliquée pour le crime, des seélérats qui devraient être condamnés, sont absous, la responsabilité d'une faute qui sera suivi de la démoralisarion et de la dégradation de la jeunesse retombe sur les jurés. Il est sans doute entendu que la cour ne doit point punir sévérement les crimes commis dans les moments de faiblesse, mais pour des offenses préméditées il ne devrait y avoir aucune sympathie.

La loi donne à la cour le pouvoir de vous envoyer au pinitentiier pour 14 ans par chaque accusation, mais je ne vous condamnerai qu'au terme le plus bas, 4 ans par accusation, le second terme de 4 ans devant commencer à l'expiration du premier, et le troisième devant commencer à l'expiration du second."

Victor Gosseliu, dont le lecteur connaît les atrocités commises sur la personne de Wilham Whelan, est condamné à mort. Son exécution aura lieu vendredi le 27 avril prochain.

M. le Juge Duval accompagne sa sentence de l'allocution suivante:

" Victor Gosselin, dans la nuit du 9 janvier 1859, quittant un lieu de débauche où vous viviez dans la plus grande dégradation, vous rencontrâtes un jeune homme qui vous était inconnu, et, sans l'ombre de provocation, vous l'avez assailli et maltraité d'une manière si brutale que votre crime serait regardé comme impossible de la part d'un homme civilisé, si hélas! de fréquents ex. emples ne venaient nous prouver que celui qui oublie les lecons de la religion et de la vertu peut tomber dans tous les exeès. L'indifférence avec laquelle vous avez regardé votre malheur reuse victime, - privée de ses mains et de ses pieds-me porte a penser que ce serait peine perdue pour moi de m'adresser à vos sentiments d'humanité. Néanmoins, je vous demanderai si vous avez oublié, vous qui êtes encore jeune, que l'homme doit un jour rendre sun conpte poete.

exact de ses actions au Dieu qui l'a créé. Je répondrai pour vous et je le dis avec regret, je crains que vous l'ayez oublié. Je ne puis, sans insulter la morale pubique et exciter un profond sentiment de dégoût et d'indignation, nommer la personne qui est à la tête de la maison où vous viviez, mais je puis et je dois, dans l'intérêt du public, déclarer que le fils qui peut participer dans les profits de la prostitution, est indigno de vivre parmi les autres hommes. Un écrivain religieux a dit que le tigre dévore sa proie et dort tranqu'illement; l'inquiétude tient l'assassin éveillé. C'est une grande vérité, mais l'homme qui agit ainsi est celui dans lequel la débauche n'a pas effacé tous les inctints d'humanité. Victor Gosselin, je vais prononcer sentence de mort sur vous, mais avant de le faire, je pense qu'il est de mon devoir de vous rappeler les principes de religion qui vous ont été inculqués dans votre enfance: charité, amour de votre prochain, justice envers tout le modde. Vous avez foulé aux pieds toutes ces legons, et vous paraissez aujourd'hui devant la société comme un criminel privé de la sympathic de tous ceux qui vous entourent. Neanmoins, si la loi des hommes vous condamne à mourir je puis vous offrir une grande consolation. La miséricorde de Dicu, devant qui vous comparaîtrez, est sans limites. Envoyez quérir un prêtre. Soyez persuadé que votre dernière heure approche, et que les portes de l'éternité vont bientôt s'ouvrir pour vous. Faites de sérieuse réflexions sur votre vie passée, votre raison la condamnera et votre contrition sera acceptée. La sentence à laquelle la loi vous condamne, c'est que vous, Vicror Gosselin, vous soyez reconduit au lieu d'où vous venez, et que, vendredi, le 27 avril prochain, vous sovez amené sur le lieu de l'exécution, et soyez là pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'en suive; et puissiez-vous obtenir de votre Dieu la miséricorde que vous avez refusé à votre concitoyen!

Tous les spectateurs, à l'exception du prisonnier, ont écouté cette allocution, avec un profond sentiment de tristesse. Le prisonnier a teujouts montré le même air d'indifference.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le rédacteur,

Béranger a dit :

"Chantous le vin et la beauté

" Tout le reste est folie "

Et pour vous prouver combien il avait raison il me suffira de vous rappeler que le grand politique du jour l'homme sur lequel le monde a les yeux, "Louis Napoléon" puisqu'il faut l'appeler par son nom, vient de donner raison au grand poète.

Non content de boire du bou vin chez Iui et de voir les dames de sa cour habil lées magnifiquement, il a voulu que le monde entier "partagea son allegresse." Il nous donne le commerce libre, "le vin" et "la soie" à bon marché. Y aurai pu naguère, condamner sa politique, et quand j'y réfléchis profondé. ment, je trouve encore qu'il est un "tant soit peu despote...." mais si je jette les yeux sur votre journal les mots "Libre Echange" me fascinent en un instant... qui donc voudrait s'opposer à Napoléon quand il va avoir tout le heau sexe pour lui.... et par dessus le marché tous les amis de la gaiété ? C'est pour le coup que les "ministres parjures" dont vous parlez n'auront plus droit qu'à la corde.... s'il ne nous donnent pas un nouveau tarif à la session prochaine.

"Ce que femme veut Dieu le veut," messieurs, leur dirais-je si j'avais voir au chapitre. "Dieu sit le vin pour tout le monde. En avant le libre Echange, en avant!"....Je ne suis pas bien eloquent ordinairement mais j'imagine que je pourrais l'être en cette circonstance.

Et vous, mesdames, vous qui gouverner le monde par les plus douce des lois, parlez pour le "libre Echange" on vous en prie, et le succès est assuré.

Puissent mes veux politiques trouver grâce auprès de vous!

J'ALLONS-TI-RIRE!!!

DÉCÉDÉ.

Accidentellement le 4 courant, sieur Onésime Mathieu, tonellier, âgé de 20 ans et demi. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse, un enfant, beaucoup de parents et d'amis. Ce jeune homme avait un bel avenir en perspective quand la mort l'a frappé.

ll était frère de M. J. Mathieu de cette ville.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

On s'abonne chez L. M. Darveau, at No. 26, rue Aiguillon' taubourg Saint Jean, Quebec.

L'abonnement est de cinq chelins par année, payable invariablement d'avance

Nous prevenons nos abonnés que monsieur Joseph Laroche est autor sé à recevoir les sommes dues à œ établissement et d'en donner quittance.

TARIF DES ANNONCES: Six lignes et au dessous, 2s. pour la premiere insertion, et 6d. pour chaque insertion subséquents. Dix lignes et au-dessus de six lignes, 2a 6d. pour la premiere insertion, et 6d. pour chaque insertion suivante. Au-dessus de dix lignes, 2d. par ligne pour la premiere insertion, et 1d. par ligne pour chaque insertion subséquente.

L. M. DARVEAU, PROPRIETAIRE ET RÉDACTION